

DECLARATION RECALLI	CLATIVE	AINI	TOEL	JE 17.		11411					<u> </u>	1217	11 L	
DECLARATION RECAPIT		A NIN		F D	 	 IMD	ОТ	CIID	C DI		C F))'EN		
	N.I.F.									C.C.F.				Т

Du...../20.... au .../....../20......

A. IDENTIFICATION DU CONTRIBUA	ABLE:	
Dénomination ou Raison sociale :		
Forme Juridique :		
	□ Finance & Assurances □ Industrie □ Service Téléphone	
	Commune	
	ueNuméro	

COL 2	COL3	Col 4	COL 5	COL 6
EMPLOYES PERMANENTS ¹	Nombre d'employés	Base imposable	Taux	Impôt dû
Rémunérations nettes imposables				
(COL 0-1 800 000 FBU			0%	0
1 800 001-3 600 000 FBU			20%	
Plus de 3 600 000 FBU			30%	
Impôt dû (COL 6 Ligne 2+3)				
EMPLOYES OCCASIONNELS ²				
Rémunérations brutes imposables				
(COL 0-150 000FBU			0%	0
Plus de 150 000FBU			15%	
	EMPLOYES PERMANENTS¹ Rémunérations nettes imposables (COL 0-1 800 000 FBU 1 800 001-3 600 000 FBU Plus de 3 600 000 FBU Impôt dû (COL 6 Ligne 2+3) EMPLOYES OCCASIONNELS² Rémunérations brutes imposables (COL 0-150 000FBU	EMPLOYES PERMANENTS¹ Rémunérations nettes imposables (COL 0-1 800 000 FBU 1 800 001-3 600 000 FBU Plus de 3 600 000 FBU Impôt dû (COL 6 Ligne 2+3) EMPLOYES OCCASIONNELS² Rémunérations brutes imposables (COL 0-150 000FBU	EMPLOYES PERMANENTS¹ Nombre d'employés imposable Rémunérations nettes imposables (COL 0-1 800 000 FBU 1 800 001-3 600 000 FBU Plus de 3 600 000 FBU Impôt dû (COL 6 Ligne 2+3) EMPLOYES OCCASIONNELS² Rémunérations brutes imposables (COL 0-150 000FBU	Solution

 $^{^1}$ Article 21 de la loi n°1/14 du 24 décembre 2020 de la loi de l'impôt sur les revenus 2 Article 119 de la loi n°1/14 du 24 décembre 2020 de la loi de l'impôt sur les revenus

7	Impôt dû (COL 6 Lignes 6)				
	RETENUE SUR EMPLOI SECONDAIRE ³				
8	IMPOTS DUS			30%	
	RETENUE SUR RETRAITE ANTICIPE/PENSIO	N COMPLEMEN	ITAIRE ⁴		
9	Impôt dû			20%	
_ 10	Impôt dû			30%	
. 11	Impôt Total dû (COL 6 Ligne 9+10)				
	RETENUE SUR LES INDEMNITES ⁵ (Article 117	dernier alinéa)			
	Rémunérations nettes imposables				
12.	0-10 0000 000 FBU			5%	
13.	10 000 001 – 30 000 000 FBU			10%	
14.	30 000 001 FBU et plus			15%	
15	Impôt dû (COL 6 Lignes 11+12+13)				
16	Total impôts à payer (Lignes 4+7+8+11+15)				
17	Impôt déjà payé				
18	Solde à payer (COL 6 Ligne 16 – 17 ≥ 0)				
19	Trop payé (COL 6 Ligne 16 – 17 < 0)				

Les indications portées sur la présente déclaration sont certifiées sincères et exactes.

Fait à	le/ 20	
Le Comptable Nom et Prénom	Le Conseil Fiscal Nom et Prénom	Le Dirigeant de la société Nom et Prénom
Signature et cachet	Signature et cachet	Signature et cachet

 $^{^3}$ Article 118 de la loi n°1/14 du 24 décembre 2020 de la loi de l'impôt sur les revenus 4 Article 117, premier alinéa de la loi n°1/14 du 24 décembre 2020 de la loi de l'impôt sur les revenus

⁵ Article 117 alinéa 2 de la loi n°1/14 du 24 décembre 2020 de la loi de l'impôt sur les revenus

PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION FISCALE

Amende fixe pour retard de déclaration et pér pour retard de paiement (BIF) : 20. Base (égal ligne 18) 21. Pénalité 100 % 22. Amende fixe 23. Total du principal et amende (Ligne)		
Mode de paiement	Quittan	ce
Espèces □ Carte Cash □ Banque : □ chèque N°	Date Montant pa	yé
Pour accusé de réception Nom et Prénom de l'Agent :		
Signature		
Date: le/ 20		
Cachet de l'Administration		

ANNEXE A LA DECLARATION RECAPITULATIVE ANNUELLE DE L'IMPOT SUR LES REVENUS D'EMPLOI

N°	Nom et	Salaire	Indemnités	Indemnités de	Allocations	Autres	Primes	Salaire	INSS	MFP	Pension	RNI	IRE	Autres	Total	Salaire net (12
	prénom de	de base	de logement	déplacement	familiales	indemnités	(12	brut (12	(12	(12	complémentaire	(12	dû	retenues	retenues	mois)
	l'employé	(12	(12 mois)	(12 mois)	(12 mois)	(12 mois)	mois)	mois)	mois)	mois)	(12 mois)	mois)	(12	(12 mois)	(12 mois)	
		mois)											mois)			

N.B : Cette annexe est confectionnée à titre d'exemple. Si l'employé a presté pendant une période de moins de 12 mois, son impôt sur le revenu d'emploi est déterminé suivant le prorata.